

## PRESENTATION

Dans un souci de répondre au plus près aux besoins des usagers, d'après nos observations et en prenant en compte les demandes des familles et de leurs enfants, l'ITEP Grand Barail s'est engagé dans une démarche de restructuration en proposant un dispositif d'accueil varié, s'articulant autour de quatre axes différents :

- L'internat
- Les chambres d'autonomie
- Les chambres en ville
- Le SESSAD

La mise en place du SESSAD s'est imposée à notre réflexion pour offrir à chaque jeune accueilli un accompagnement individualisé favorisant le maintien dans ses lieux de sociabilité habituelle.

De plus, nous avons souhaité réfléchir à la question de la mixité, de façon à répondre là-aussi de manière adaptée à la réalité sociale.

Les adolescents et jeunes adultes (agrément 13-21 ans) accompagnés par le SESSAD présentent des troubles du comportement sans déficit intellectuel. Ils peuvent être inscrits en scolarité dans un «cursus ordinaire» en ULIS, SEGPA, ou inscrits dans le champ professionnel, ou en recherche d'insertion, en s'appuyant sur les dispositifs de droit commun.

Ces troubles du comportement constituent le premier élément d'indication. Ils traduisent des difficultés psychologiques perturbant la scolarisation, la vie familiale, et de manière générale, la socialisation.

**Pour les adolescents**, la détresse existentielle redouble et rend impérative la recherche d'identité. La rencontre avec l'autre sexué (mise en place de la mixité) est souvent délicate et pas nécessairement régulée.

**Pour les jeunes adultes**, les exigences professionnelles peuvent parfois réactiver des difficultés psychologiques déjà existantes et empêcher ces jeunes d'accéder à un statut professionnel stable et s'inscrivant dans la durée (exigence, acceptation des contraintes, rythme de travail, etc).

L'accompagnement est à chaque fois à construire dans le cadre d'un projet personnalisé (PPA).

## **1- Les objectifs généraux**

«Le SESSAD est un service qui doit proposer et conjuguer un accompagnement éducatif, thérapeutique et pédagogique, en lien avec la scolarité, dans une démarche d'intervention globale» (*circulaire de mai 2007*).

De façon générale, les principes d'intervention généraux sont définis comme tels :

- accueillir l'adolescent ou le jeune adulte dans sa singularité, avec ses symptômes pris comme témoins de certaines difficultés
- œuvrer au consentement du jeune et de sa famille et à leur inscription dans la construction d'un projet
- proposer des accompagnements éducatifs pédagogiques et thérapeutiques articulés à une visée soignante
- accueillir la parole des parents ou des responsables légaux, leur proposer une collaboration et les accompagner dans leur cheminement tout au long de l'accueil de leur enfant
- partager avec les partenaires les regards et les observations qui sont faites dans les différents lieux de vie de l'enfant

## **2- Les finalités**

Le SESSAD est conçu pour des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques sous forme de partenariat.

Il permet ainsi de :

- co-construire un projet d'accompagnement conçu pour le jeune et/ou ses parents
- réunir les conditions facilitant le partenariat autour du projet du jeune
- favoriser les interventions dans l'environnement du jeune pour lui permettre d'être maintenu dans son milieu social

### **3- Les objectifs opérationnels : moyens et ressources humaines**

Le SESSAD de l'ITEP Grand Barail prévoit d'accueillir 15 jeunes garçons et filles âgés de 13 à 21 ans.

Les locaux du SESSAD sont situés au Bouscat, au 48 rue Emile Zola ; ils sont constitués d'un espace administratif (deux bureaux), d'un espace d'accueil, d'une salle de réunion ou d'activités.

Une autre salle d'activité est située au 42 rue Emile Zola au Bouscat.

L'équipe est constituée de :

- deux éducateurs spécialisés à temps plein
  - o L'accompagnement de l'éducateur doit permettre au jeune de s'approprier les codes sociaux, la connaissance des règles de vie d'une façon générale, la revalorisation de son image, l'insertion dans sa vie scolaire, préprofessionnelle
  - o Avec le jeune, il cherche à créer un espace-temps individualisé d'écoute et d'échange sur son lieu de scolarité, professionnel, au domicile ou dans les locaux du SESSAD
  - o Il crée des conditions favorables à l'émergence et à la prise de conscience des compétences et des potentialités du jeune
  - o Enfin la relation établie permet de repérer les difficultés du moment ainsi que les modulations nécessaires à l'accompagnement éducatif : les objectifs, les supports et les rythmes de rencontre
- d'une psychologue à 0,5 ETP
  - o La pratique du psychologue s'inscrit dans une approche dynamique à orientation analytique en référence à la psychopathologie
  - o Le psychologue est attentif à ce que son travail soit articulé à l'ensemble de la démarche de soins
  - o Il propose des modalités d'intervention auprès de l'adolescent et de sa famille

- Il peut aussi participer à des ateliers, des sorties ; cette modalité permet de rencontrer les jeunes d'une autre manière afin d'enrichir le travail auprès de ceux-ci
  - Il rédige des bilans cliniques et des évaluations
  - Il se charge également des relations avec ses homologues des autres structures de soins et organise ou participe à des concertations avec les équipes de ces structures (CMPP, service de pédopsychiatrie ou de psychiatrie adulte, etc)
- d'un médecin psychiatre à 0,25 ETP
- il coordonne et porte l'orientation du travail de l'équipe médico-psychologique en lien avec le champ éducatif, pédagogique et en articulation avec le PPA de chaque jeune
  - cette approche clinique lui permet de repérer, de mesurer et d'orienter le traitement des troubles et symptômes présentés par le jeune et de prendre en compte la réponse des parents à ces difficultés ; elle lui permet d'appréhender les différentes problématiques présentes dans la famille
  - enfin, en articulation avec l'équipe, il participe à la réflexion et aux liens avec les autres partenaires des soins de l'enfant (tels que les services hospitaliers de pédopsychiatrie et psychiatrie générale, CMPP, médecin libéraux, etc)
  - il rédige les certificats médicaux nécessaires à la constitution des dossiers MDPH
- d'une assistante de service social à 0,25 ETP

le décret du 06 janvier 2005, relatif aux ITEP, précise que l'établissement recourt aux compétences d'un service social :

- Ainsi, l'assistante de service social a pour missions d'aider, de conseiller, d'orienter et de soutenir les personnes accueillies et leurs familles.
- Elle apporte son concours à toutes actions susceptibles de prévenir les difficultés sociales ou médico-sociales rencontrées par celles-ci

- Dans le cadre de sa mission institutionnelle, elle veille et contribue à associer les parents à la prise en charge de leur enfant

#### **4- Les principes d'intervention au SESSAD**

- *Penser en équipe la dimension clinique de l'accompagnement du jeune*

Chaque professionnel a le souci de partager les éléments cliniques qu'il a observés ou obtenus auprès du jeune, de sa famille et des partenaires.

Ces regards croisés permettent de prendre du recul et d'éviter l'enfermement relationnel.

Ces temps d'échange permettent de prendre des décisions en équipe pluridisciplinaire et d'amener des propositions d'aide en articulation étroite avec le projet du jeune.

- *Porter seul face aux jeunes et aux partenaires la dimension institutionnelle*

Forts de cette élaboration clinique, les professionnels, bien que travaillant le plus souvent en relation duelle, sont porteurs de décisions d'équipe et incarnent symboliquement à travers leurs discours la dimension institutionnelle.

- *Tenir compte du territoire de vie du jeune*

La spécificité du SESSAD est d'accompagner le jeune dans ses difficultés au plus proche de la réalité de son quotidien. Il s'agit de permettre au jeune d'évoluer au mieux au sein même de ses lieux de vie, que ce soit au domicile, sur son lieu de scolarité, dans son quartier, club de sport, etc.

- *Personnaliser la réponse aux besoins du jeune*

Chaque jeune accueilli au SESSAD bénéficie d'un accompagnement personnalisé au plus proche de ses capacités et de ses difficultés.

Les professionnels tiennent compte de l'emploi du temps du jeune et de ses centres d'intérêt afin de lui proposer une médiation en adéquation avec ses besoins et son projet.

- *Le travail avec les familles*

La spécificité du travail d'accompagnement par un SESSAD est l'intervention dans les différents milieux de vie du jeune. La famille tient un rôle important dans le développement de celui-ci. Le travail d'accompagnement doit donc prendre en compte la dynamique familiale et les différents enjeux relationnels au sein de celle-ci.

## **5- Les prestations du service**

Le PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement) est l'axe essentiel de travail pour l'équipe du SESSAD. Tous les professionnels du service n'interviennent pas auprès de chaque jeune d'une manière systématique, mais tous sont concernés par l'élaboration du projet de travail mis en place pour chacun d'eux. Le PPA précise les modalités de mise en œuvre, en tenant compte des quatre dimensions : éducative, thérapeutique, pédagogique et sociale.

### *- La dimension éducative*

Un suivi éducatif est systématiquement mis en place à l'arrivée au SESSAD du jeune. L'éducateur rencontre le jeune au moins une fois par semaine. La fonction éducative s'exerce comme un espace de médiation qui va permettre un nouage de la relation.

La régularité des interventions est structurante. Les séances sont mises en place selon le projet de chaque jeune et réinterrogées régulièrement au cours de son suivi.

### *- La dimension thérapeutique*

Les interventions de l'équipe médico-psychologique se font sous la responsabilité du médecin psychiatre. La démarche est conçue dans une perspective de soins. C'est un travail qui s'appuie sur les observations de chaque professionnel. Ce travail s'accomplit par étapes successives et s'enrichit au fur et à mesure des entretiens et des rencontres.

**Il est à noter que ce projet de restructuration nous amène à nous interroger sur la qualité d'un accompagnement de ces jeunes et donc sur les moyens mis à notre disposition, afin de proposer des prises en charge cohérentes et correspondant au public accueilli.**

**C'est la raison pour laquelle, l'ITEP Grand Barail demande la création d'un 0,50 ETP de psychomotricien et d'un 0,50 ETP d'orthophoniste.**

a. Le rôle du psychomotricien

La psychomotricité intervient au niveau préventif et rééducatif avec une dimension thérapeutique constante. C'est une thérapie à médiation corporelle où le psychomotricien s'appuie sur ce que le sujet exprime avec son corps pour l'aider à décoder des éléments de sa problématique.

Le bilan psychomoteur permettrait d'évaluer à l'admission sur plusieurs rencontres, les fonctions sensori-motrices et psychomotrices. Ce bilan fait état de là où en est le jeune dans son développement psychomoteur.

Le psychomotricien prête attention parfois au cours d'une simple observation à la façon dont le jeune s'organise dans sa motricité globale et fine.

Qu'elles se déroulent en individuel ou en groupe, les interventions du psychomotricien s'appuie sur des médiations qui sont des outils thérapeutiques, la principale étant le jeu sous ses différentes formes.

b. Le rôle de l'orthophoniste

L'orthophoniste accompagne le jeune vers un développement et une utilisation du langage qui lui permettent de faire lien social. Ce travail concerne le langage oral et le langage écrit, dans une dynamique où rééducatif et thérapeutique sont intimement liés.

Au fil des rencontres, se construit une relation privilégiée qui permet l'instauration d'un climat de confiance et offre ainsi à l'adolescent un espace d'expression propice à l'abord de ses difficultés langagières.

La palette d'outils et de supports mis à sa disposition par l'orthophoniste est variée. Les médiations utilisées sont aussi bien des jeux, des livres, des revues, des jeux d'écritures, des ateliers logico-mathématiques, que des outils plus spécifiques liés à la problématique du jeune.

Pour conclure, comme l'a écrit Claude CHASSAGNY<sup>1</sup> : «l'enfant pourra accéder à l'écriture sous toutes ses formes s'il ne se sent pas piégé par

---

<sup>1</sup> In «La pédagogie relationnelle du langage»

un adulte armé et s'il sait que celui-ci saura le recevoir, le regarder, l'écouter, l'aider techniquement quand ce sera le moment».

- *La dimension pédagogique*

Elle s'exerce principalement avec les établissements scolaires ou les dispositifs de formation professionnelle accueillant les jeunes du SESSAD.

Un lien privilégié entre ces dispositifs et le SESSAD est nécessaire. Il se construit à chaque fois de manière particulière.

Le projet individualisé de scolarisation ou de formation s'inscrit dans la cohérence du PPA du jeune.

- *La dimension sociale*

Inscrite dans un travail à plusieurs, l'assistante de service social concourt à la compréhension globale de la situation du jeune et au déchiffrement de ses troubles. L'assistante sociale se situe à l'interface avec les partenaires (MDSI, éducateurs d'AEMO ou d'AED, conseil général, MDPH, etc) et se charge de faire le lien avec l'équipe du SESSAD.

## **6- La procédure d'admission**

Les jeunes sont adressés au SESSAD suite à une notification de la CDAPH. La demande provient soit :

- de la famille,
- d'un ITEP ou autre établissement médico-social
- d'un établissement social (foyer, MECS, etc)
- d'un établissement scolaire

La procédure d'admission reste un élément essentiel dans un service médico-social.



La demande est étudiée dans un premier temps lors de la réunion cadres pour un premier avis.

Les rencontres sont ensuite posées entre la direction, la famille et le jeune, en présence d'un éducateur ; puis avec le médecin-psychiatre, le psychologue, le jeune et sa famille.

Les retours de ces rencontres sont discutés en réunion pluridisciplinaire.

La décision finale est prononcée par le directeur après consultation de l'équipe.

Le contrat de séjour est alors signé entre la direction, les responsables légaux et l'utilisateur.

Nous l'avons vu, le SESSAD de l'ITEP Grand Barail accueille des jeunes présentant des difficultés psychologiques, relationnelles et d'apprentissage, communément appelées troubles de la conduite et du comportement.

A ce titre, des contre-indications se dégagent :

- retard mental important et fixé
- pathologie autistique trop invalidante ou psychose trop envahissante
- nécessité d'un cadre global plus contenant décelé dans la procédure d'admission
- handicap lourd ou nécessitant de façon prépondérante des soins rééducatifs spécialisés

L'accompagnement au SESSAD n'est qu'un passage dans la vie des jeunes accueillis.

La fin de l'accompagnement est donc une étape importante du projet de vie du jeune. A ce titre, elle s'anticipe, se prépare, quelles que soient les raisons qui la déterminent.

Cette ultime étape peut être sollicitée par :

- l'utilisateur lui-même à sa majorité ou sa famille en collaboration avec le service lors de l'élaboration du PPA
- la famille peut également mettre un terme à la prise en charge lorsque les modalités d'accompagnement proposées ne correspondent pas à leurs attentes

- l'institution dans plusieurs cas de figure (demande de réorientation, mise en danger de l'usager, de ses pairs et/ou des professionnels, non-respect des termes du contrat de séjour)

## **7- Les réunions**

Chaque jeudi après-midi, l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD se réunit en présence du directeur et/ou du directeur adjoint durant deux heures. Dans cet espace, peuvent être évoqués «un tour des jeunes» partant des situations prioritaires, un PPA selon un calendrier défini au préalable.

Le mardi matin, par quinzaine, une réunion d'organisation se tient pour l'ensemble des salariés du service extérieur ; de même par quinzaine également, l'ensemble de l'équipe bénéficie d'une réunion d'analyse de la pratique toujours le mardi matin en présence d'un intervenant extérieur.

Ces réflexions interdisciplinaires permettent d'orienter les interventions de chaque professionnel et de garantir un cadre sécurisant dans lequel le jeune va pouvoir évoluer.

Cette posture d'équipe apporte une dimension soignante qui permettra au sujet de se sentir contenu et de se réapproprier sa place dans ses lieux de vie habituel.

## **8- Le travail avec les partenaires**

Les domaines d'intervention de chaque professionnel sont divers, mais toujours en lien avec la problématique du jeune accueilli et s'articulent durant son PPA. Dans cette optique, le service est chargé d'établir et de favoriser les contacts avec les partenaires extérieures. Cette coordination avec d'autres institutions ou services médico-sociaux se fait toujours dans l'intérêt des jeunes, des familles et en lien avec leurs projets.

Les principaux partenaires et domaines d'interventions sont :

- **La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** : aide à la constitution et suivi des dossiers, information sur les procédures et démarches

- **Le secteur de la protection de l'enfance** : concertation et lien avec les partenaires, recherche de solutions d'hébergement, accompagnement vers une demande d'AED, etc
- **Le secteur médico-social** : lien avec les structures pour connaître l'évolution de leurs projets, traitement des dossiers, travail sur les questions d'orientation ou de réorientation, etc
- **Le secteur psychiatrique** : recherche de soins pour consultation externe, hospitalisation ou mise en place d'ateliers thérapeutiques, etc
- **Le secteur associatif** : loisirs, vacances, organisme caritatif, services d'aide à domicile, etc
- **Le secteur de l'enseignement** : présence aux réunions de Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), communication auprès des professionnels scolaires, etc
- **Le secteur de la formation professionnelle** : recherche de stages, recherches d'apprentissages, lien avec les Centres de Formations des Apprentis (CFA), etc

## **CONCLUSION :**

La mise en place officielle du SESSAD permettrait à l'ITEP Grand Barail de répondre, d'une part, aux besoins réels des adolescents, des jeunes adultes, de leurs familles et à leur désir d'évoluer hors contexte institutionnel, incluant la question de l'hébergement. D'autre part, le fait de pouvoir bénéficier d'une enveloppe globale permettrait à l'établissement de stabiliser un équilibre financier précaire, au regard du calcul actuel, qui continue à pénaliser considérablement cette institution.